

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.55/Compte rendu et Décisions
Annexe IX
UNESCO/BIE/C.55/Inf.6
Genève, le 15 janvier 2007
Original : français/anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-cinquième session

Centre de Conférence de Varembé
9-11, rue de Varembé, Genève

24 – 26 janvier 2007

STRATEGIE DU BIE 2008 - 2013

8

Stratégie du BIE 2008 – 2013 : Projet de structure

1. Introduction

Thématiques à prendre en compte dans ce chapitre :

- Tendances mondiales et défis pour les systèmes éducatifs au XXI^e siècle
- Le rôle central du curriculum dans l'amélioration de la qualité de l'éducation
- Le curriculum en tant que produit et processus et l'importance du dialogue politique dans les réformes
- Manuels scolaires et moyens d'enseignement
- Le rôle clé des enseignants

2. Stratégie du BIE 2002–2007: Principales réalisations

Les documents de référence pour ce chapitre incluent l'examen à mi-parcours de la Stratégie du BIE 2002 – 2007 publiée en 2005, ainsi que le Rapport du Conseil du BIE qui sera présenté lors de la 34^e Conférence générale.

Évaluation externe du BIE (automne 2005) : Conclusions choisies

– Les activités du BIE cadrent pleinement avec la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les objectifs de l'éducation pour tous (EPT), tout en conservant la spécificité qui est la raison d'être du Bureau et le différencie des autres institutions de l'UNESCO.

– D'après l'enquête auprès des partenaires du BIE, le Bureau est particulièrement actif dans l'apport d'informations pratiques et de connaissances pour la définition des curricula, dans la sensibilisation de l'opinion mondiale aux besoins et aux problèmes liés à ce processus, ainsi que dans le recueil, la production et la diffusion de données et d'indicateurs.

– Selon l'enquête auprès des bureaux hors Siège, le BIE est l'un des instituts, avec l'IIEP et l'IUE, qui s'engage le plus souvent dans une coopération avec eux et c'est lui qui a reçu l'évaluation la plus positive de leur part. Les bureaux hors Siège jugent très utiles les études thématiques, ainsi que les séminaires et les conférences du BIE.

– L'existence du BIE comme institut de l'UNESCO, distinct du Siège et de tout autre acteur dans le domaine de l'éducation, ne se justifie plus simplement par son passé prestigieux sous la direction de Jean Piaget, mais elle est désormais légitimée par le travail accompli depuis la fin des années 90. La réforme du BIE est maintenant presque complètement achevée. Le BIE est appelé à devenir l'une des institutions les plus essentielles dans le réseau décentralisé de l'UNESCO s'il est capable de relever avec succès les défis qui demeurent et s'il reçoit suffisamment d'attention et de ressources du Siège de l'UNESCO.

(Source: Document IOS/EVS/PI/43 du 31 janvier 2006)

3. Le BIE et la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008–2013

3.1 Les principales fonctions de l'UNESCO

Le Conseil exécutif (175^e session) a confirmé les cinq fonctions de l'UNESCO, telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4)—à savoir servir de laboratoire d'idées, d'organisme normatif, de centre d'échange d'information, d'organisme de renforcement des capacités des États membres et de catalyseur pour la coopération internationale.

De plus, le Conseil exécutif a réaffirmé l'engagement de l'UNESCO dans tous ses domaines en faveur d'une approche axée sur les droits de l'homme. L'UNESCO a également été priée d'utiliser pleinement l'expertise, les compétences et les capacités des instituts et centres de l'UNESCO (de catégorie 1) en veillant à ce que leurs activités cadrent pleinement avec les objectifs primordiaux, les objectifs stratégiques de programme et les priorités sectorielles biennales. Cela contribuera à la réalisation des effets recherchés et des résultats escomptés, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la science. L'Organisation devrait aussi mettre à profit l'expertise et les capacités des centres de l'UNESCO de catégorie 2, qui représentent un atout important, afin de renforcer la mise en œuvre des programmes, améliorer l'impact de l'action de l'UNESCO et renforcer aussi le rayonnement mondial et régional de l'Organisation.

3.2 Vision et mission du Secteur de l'éducation de l'UNESCO

La vision du Secteur de l'éducation de l'UNESCO est celle d'un monde plus viable et de sociétés plus justes qui attachent un grand prix au savoir, encouragent la culture de paix, célèbrent la diversité et défendent les droits de l'homme en garantissant à tous l'éducation.

La mission du Secteur de l'éducation de l'UNESCO est : i) d'assurer le leadership au niveau international en vue de l'édification de sociétés apprenantes permettant à toutes les populations d'accéder à l'éducation ; et ii) d'offrir une expertise et d'encourager les partenariats afin de renforcer le leadership de l'éducation au niveau national ainsi que la capacité des pays à offrir une éducation de qualité pour tous.

Pour mener à bien sa mission, le Secteur de l'éducation de l'UNESCO s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

- **Renforcement des capacités :** créer une plateforme de réflexion et d'échanges intellectuels afin de guider la réforme et l'innovation dans l'éducation.
- **Laboratoire d'idées :** anticiper les tendances émergentes et les besoins dans le domaine de l'éducation, élaborer des solutions et formuler des recommandations pour les politiques de l'éducation sur la base des résultats de la recherche.
- **Catalyseur international :** initier et promouvoir le dialogue et l'échange d'information parmi tous les responsables et les acteurs de l'éducation. Le Plan

d'action global pour réaliser l'éducation pour tous illustre les efforts de l'Organisation à assurer une plus grande harmonisation et un meilleur alignement dans l'approche des organisations multilatérales envers l'éducation.

- **Centre d'échange d'information** : promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques éducatives efficaces, collecter des données et diffuser les pratiques ayant fait la preuve de leur efficacité.
- **Action normative** : élaborer des normes et principes directeurs pour encadrer l'action menée dans les domaines éducatifs clés.

3.3 Objectifs stratégiques du Secteur de l'éducation de l'UNESCO

Objectif primordial : atteindre la qualité de l'éducation pour tous

Objectif stratégique de programme 1 : renforcer le rôle mondial de direction et de coordination de l'éducation pour tous et apporter un soutien aux responsables nationaux en faveur de l'EPT

Objectif stratégique de programme 2 : favoriser une éducation de qualité pour tous : de l'accès au succès à la recherche du développement durable

Les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Caractéristiques :

Entités spécialisées en matière de recherche et de formation
Centres d'innovation et de compétence dans un domaine fondamental («core subject/mission»)
Dépositaires et sources de connaissances
Laboratoires d'idées pour la réforme et le changement
Centres documentaires de référence («clearing house»)

Fonctions :

Assurer la formation et le développement des capacités au niveau interne et externe
Créer, transférer et diffuser des connaissances
S'engager dans une planification conjointe avec les Divisions du Siège, avec des responsabilités partagées
Harmoniser la planification des instituts avec les plans régionaux
Coordonner avec le Siège et les Bureaux régionaux
Collaborer avec les organisations proches de leur champ d'expertise.

4. Mission et objectifs stratégiques du BIE pour 2008–2013

4.1 Mission du BIE

Le BIE a pour mission principale d'agir en tant qu'institut de l'UNESCO spécialisé dans le développement des contenus, méthodes et structures d'éducation. Il construit des réseaux permettant le partage des expériences et les compétences en matière de développement

curriculaire dans toutes les régions du monde, encourage les innovations dans la conception et la mise en oeuvre du curriculum, favorise le renforcement des compétences pratiques et promeut le dialogue régional et international.

4.2 Contribution du BIE à la stratégie de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation

Conformément à sa mission, la stratégie du BIE envisage comme priorité de concentrer les activités du Bureau sur le développement des capacités humaines et institutionnelles, l'identification de nouvelles tendances dans le développement éducatif, la diffusion d'une information actualisée et de qualité, et la promotion du dialogue international sur les politiques de l'éducation.

Dans le cadre de la politique de décentralisation de l'UNESCO et la réforme du Secteur de l'éducation—et de la même manière que les autres instituts pour l'éducation—l'identité du BIE est celle d'un organisme spécialisé dans la recherche et la formation sur le curriculum ainsi que d'un centre d'innovation et de compétence dans ce domaine essentiel ; c'est un dépositaire et une source de connaissance ; un laboratoire d'idées pour la réforme et la formation ; et un centre d'échange d'information. Ses principales fonctions concernent la formation et le renforcement des capacités aux niveaux interne et externe ; la création, le transfert et la diffusion des connaissances ; la mise en place d'une planification conjointe avec les Divisions du Siège, avec des responsabilités partagées ; la coordination de sa planification avec les plans régionaux ; la coordination de son action avec le Siège et les Bureaux régionaux ; et la collaboration avec des organisations et/ou des institutions travaillant dans le même domaine de compétence.

En tant que partie intégrante des activités du Secteur de l'éducation, les programmes et projets du BIE (c'est-à-dire le renforcement des capacités et la formation ; la recherche, les études et l'observatoire des tendances éducatives ; la gestion des connaissances ; le dialogue international sur les politiques de l'éducation ; le centre d'échange d'information sur les curricula dans le domaine de l'éducation et le VIH/SIDA) contribueront de manière précise à atteindre la plupart des objectifs stratégiques du programme, ainsi que les priorités biennales du Secteur.

4.3 Objectifs stratégiques du BIE

Objectif 1: Développer les capacités humaines et institutionnelles

- ***Renforcement des capacités et formation***

Le BIE contribue au **renforcement des capacités** et à la **formation** des spécialistes du curriculum, dans les États membres ainsi qu'au niveau régional et global.

Résultats attendus :

- Capacités des institutions et des personnes chargées de la conception, du développement et de la réforme du curriculum renforcées dans l'ensemble du monde, l'accent étant mis sur les pays en situation de post-conflit et en transition, sur les pays victimes de la pauvreté, principalement en Afrique ainsi que sur les questions de

l'approche par les compétences, l'éducation intégratrice, le développement durable et l'éducation au VIH/SIDA.

Objectif 2: Identifier les nouvelles tendances du développement de l'éducation

- ***Observatoire/recherche/études***

Le BIE fait des **recherches**, des **études** et joue le rôle d'**observatoire des tendances** dans le domaine du développement de l'éducation

Résultats attendus :

- Nouvelles tendances du développement de l'éducation identifiées grâce aux informations collectées et traitées, ainsi qu'à des recherches et des études de qualité

Objectif 3: Diffuser l'information et promouvoir le dialogue politique

- ***Gestion des connaissances***

Le BIE **gère, partage et diffuse des connaissances** (« knowledge management ») dans le domaine de l'élaboration et de la mise en oeuvre du curriculum.

Résultats attendus :

- Connaissances et informations actualisées et mises à disposition sur les systèmes éducatifs, les curricula existants, les processus de développement curriculaires ainsi que des exemples de bonnes pratiques et d'innovations.

- ***Dialogue politique***

Le BIE promeut, au niveau mondial, le **dialogue politique** entre tous les acteurs des systèmes éducatifs, en particulier dans le cadre des sessions de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

Résultats attendus :

- Dialogue politique international sur les politiques éducatives intensifié et enrichi

4.4 Structure des programmes du BIE

Voir la nouvelle présentation proposée à la fin du document UNESCO/BIE/C.55/3.

5. Partenariats

6. Collecte de fonds (« fund raising ») et communication